



20 Novembre
Journée universelle des droits de l'enfant

10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

FAIRE CONNAISSANCE AVEC FMSI

Comment s'est passée la fin de semaine ? Question très ambiguë, n'est-ce pas ? 10, 9, 8, 7, 6, 5, ... C'est aujourd'hui lundi.

Nous commençons aujourd'hui la deuxième semaine de préparation à la célébration de la Journée Internationale de l'Enfant. Comme vous le savez déjà, elle aura lieu vendredi, le 20 novembre.

La semaine dernière, nous avons pris connaissance des témoignages de compagnons maristes du Guatemala, du Brésil, du Chili, et nous nous sommes également informés sur l'ONU.

Nous vous présentons aujourd'hui la FMSI. Elle est comme un enfant. La vision de FMSI, c'est de : *« Voir le monde à travers les yeux d'un enfant pauvre. Raconter son histoire, transformer nos cœurs et changer leur vie. »*

Nous désirons aussi vous présenter la mission de FMSI [ici](#). En parcourant la page de la [Fondation](#), vous aurez l'occasion de connaître bien des choses qui se font pour les droits des enfants. Choisissez votre langue sur la page web et naviguez.

Sur la page d'ouverture du web, vous trouvez toujours les [dernières nouvelles](#). Tous les témoignages des élèves maristes en rapport avec la célébration de la Journée Internationale de l'Enfant, le 20 novembre, [sont publiés ici](#). Vérifiez-le vous-même. En plus du Bureau à Genève, FMSI en a deux autres, un à Rome et l'autre à [Santiago du Chili](#).

Nous vous présentons aujourd'hui trois autres témoignages d'élèves. Comme les témoignages antérieurs, ceux d'aujourd'hui répondent aux recommandations que l'ONU a faites à leur pays durant son examen qui se fait tous les quatre ans. C'est l'une des tâches dévolue à FMSI à Genève. Les élèves expliquent la situation de l'éducation, de la santé et de la pauvreté dans leur pays.

Convention relative aux Droits de l'Enfant

Article 28, le droit de l'enfant à l'éducation

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
 - a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
 - b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
 - c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
 - d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
 - e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.
3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.



« Chers amis, comme vous savez déjà, un enfant est tout être humain de moins de 18 ans, et alors nous sommes des enfants. Nous avons le même désir, le même sentiment mais nous sommes encore sous l'emprise de nos parents et de nos proches. La réalité c'est que certains enfants n'ont pas leurs propres droits surtout les enfants qui vivent dans les pays sous-développés et en voie de développement, comme chez nous. À Madagascar, plus pratiquement au Sud-Ouest de l'île, les enfants souffrent, ils

n'auront jamais leurs droits en tant qu'enfants. Les parents n'ont pas de travail et les enfants ne vont pas à l'école, ils souffrent de la famine... mais le gouvernement ne réagit pas, et ne les aide pas. Pourtant, les enfants ont leurs propres droits. Ils méritent d'aller à l'école, de s'habiller proprement, de ne pas travailler dur physiquement... En bref, la plupart des enfants qui vivent dans mon pays, n'ont pas vraiment les droits qu'ils méritent, mais qu'est-ce qu'on peut y faire ? »

AVOTRINIAINA Myriam Euphénie, 15 ans, Madagascar.



Gabriel de Andrade da Silva et Joel Lefler de Oliveira Junior, Casa Marista de Villa Velha, ES, Brésil.

*« Adultes, adolescents, enfants
Le Brésil veut de l'espoir.
La société ne peut plus le supporter.
À la queue à l'hôpital,
Souffrant de violence,
Une brûlure que je ne peux supporter,
Voir un enfant souffrir du manque de nourriture.
Je rêve d'un Brésil meilleur,
Je ne veux pas mettre notre espoir dans la poussière.
Aujourd'hui, je me suis éveillé et j'ai vu mon Brésil tomber,
J'ai souhaité revoir des jours meilleurs.
Quelqu'un qui m'aide à croire
Que les choses vont changer.
Dieu est fidèle, et on sait
Que le bonheur est une lutte
Et l'éducation est notre défi. »*



*« L'éducation est la base fondamentale de tout droit, ainsi que de tout emploi. Nous savons que des valeurs naissent d'une éducation complète, des valeurs que l'on met en œuvre non seulement dans sa vie, mais aussi dans celle des autres, et de toute éducation scolaire naissent des opportunités de travail pour un bien-être économique durable.
Par conséquent, une personne ayant des valeurs, une personne qui connaît les droits, les siens comme ceux des autres, a la capacité de transmettre son intégrité aux autres ! »* **Sergio León Urrutia, ITECK, Chichicastenango, Guatemala.**

Que penses-tu du témoignage de Myriam, Sergio et Gabriel et Lefler ? La jeunesse trouve toujours une façon différente de dénoncer. La même situation se produit-elle dans votre pays ? Lisez aussi ce que dit [la Convention sur la santé dans l'article 24](#). Nous vous invitons à en parler avec vos ami(e)s et connaissances.

Rappelez-vous que vous pouvez laisser vos impressions sur la page [Facebook de FMSI](#). FMSI vous invite à réfléchir sur les thèmes importants en rapport avec les enfants de votre pays et du monde.

Restez en contact et à demain !

